SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Le dix avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois avril deux mille dix-neuf s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL et en présence de Mr Alain Mallard Trésorier de Rouillac

**Présents :** Mmes et Mrs Rodet C., Bécue M., Cerveau J., Craeymeersch, C., Duband C., Gillois B, Jarosz JR.

**Absents excusés:** Descat C., Gary C. Lefort R.

**Pouvoirs**: Monsieur Descat a donné procuration à Monsieur Cerveau, Madame Gary a donné procuration à Madame Rodet et Monsieur Lefort a donné procuration à Monsieur Jarosz.

**Absent:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Cerveau.

1. **Vote des taux d’imposition 2019**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale et de reconduire les taux d’imposition 2018 soit : 11.05% pour la taxe d’habitation, 24.28% pour la taxe foncière bâtie, 59.14% pour la taxe foncière non bâtie. Ce qui assure un produit fiscal de : 149.517 €.

Proposition acceptée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

**2. Approbation du compte de gestion 2018**

Madame le Maire présente le compte de gestion de la commune dressé pour l’exercice 2018 par le receveur et indique que celui-ci est conforme au compte administratif 2018 de la commune qui sera présenté au Conseil Municipal.

Compte de gestion 2018 approuvé à l’unanimité par le Conseil Municipal.

**3. Compte administratif 2018**

Madame le Maire expose le compte administratif 2018. Il fait apparaître le résultat qui sera affecté au budget 2019.

Madame le Maire quitte la salle et il est procédé au vote sous la présidence de Monsieur Jacques CERVEAU, doyen de l’assemblée.

* + excédent de fonctionnement de 217.978,56€
  + déficit d’investissement de 41.995,08€

Ce compte administratif est approuvé à l’unanimité par le conseil municipal.

**4. Affectation du résultat 2018**

Les membres du conseil municipal décident d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE

A - Résultat de l’exercice 67 476,53

B - Résultats antérieurs reportés N-1150 502,03

C - Résultats à affecter = A+B 217 978,56

D - Solde d’exécution d’investissement N-1 - 41995,08

E - Solde des Reste à Réaliser d’investissement N-1 0,00

F - Besoin de financement = D+E 41 995,08

DECISION D’AFFECTATION

Affectation en réserves R 1068 en investissement 41 995,08

Report de fonctionnement R002 175 983,48

**5. Vote du Budget Primitif 2019**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la commune avec :

* + Total des dépenses de fonctionnement : 447 131,28€
  + Total des recettes de fonctionnement : 447 131,28€
  + Total des dépenses d’investissement : 138 006,73€
  + Total des recettes d’investissement : 138 006,73€

Ce Budget Primitif est approuvé et voté à l’unanimité du Conseil Municipal.

**6. *Cimetière : tarifs des cavurnes***

Il est proposé de demander le même tarif pour les places des cavurnes que pour celles du Colombarium soit :

500 € pour 30 ans et

700 € pour 50 ans

Cette proposition est acceptée à l’unanimité par le Conseil Municipal

**7. Délibération concernant des frais d’études pour des projets non réalisés**

Les 1 070 € de frais d’études réglés au CREER en 2018 pour le projet photovoltaïque non réalisé de la salle des fêtes doivent être amortis. Le Conseil vote à l’unanimité un amortissement sur une année.

La séance est levée à 19h00.

Vu pour être affiché le douze avril deux mille dix-neuf, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 12 avril 2019 Le Maire, Claudine RODET